



Mariage entre français et australien

Par **poutrelle**, le **13/06/2009** à **04:52**

Bonjour,

Le mariage sera célébré en France et le pays de résidence est mal défini à ce jour mais pourrait être l'Angleterre ou l'Australie.

Il y a peu de patrimoine en propre aux futurs époux à ce jour mais il y en aura (normalement!) un jour ou l'autre.

Je conseille à ma fille d'opter pour la séparation de biens; or, sauf erreur, le regime Australien ptévoit d'office la séparation de biens; Afin de garder la meilleure lecture possible des contrats et une certaine liberté d'action, ne vaut-il pas mieux formaliser un contrat en France ?

D'avance merci

Cordialement

Par **FERCHICHI MEHER**, le **29/03/2013** à **01:24**

BONSOIR A TT JE CHERCHE UNE FEMME POUR MARIAGE, MON NUMERO PORTABLE
0021624326449